



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le douze décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 décembre 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
8 membres présents, 6 membres représentés, 13 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Florence CAYLA, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER

**Membres représentés** : Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Marielle FERAL, Jacques GARDE, Christine PRESNE.

**Membres absents** : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY (excusé), Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la cotisation du Conseil Départemental pour l'exercice 2025 à 95 000 euros.

**Cette cotisation comprend :**

- L'usage de la plateforme de dématérialisation OK-Hub qui comprend :
  - OK-ACTES : envoi des actes soumis au contrôle de légalité (délibération, arrêtés, etc.)
  - SAFETENDER : profil acheteur pour la gestion des procédures de la commande publique (marchés, concessions...)
  - OK-COURRIER : envoi des courriers à valeur probante,
  - OK-ARCHIVES : stockage de l'ensemble des données hébergées dans la plateforme,
  - Le parapheur électronique
- L'usage du Système d'Information Géographique (SIG) :
  - Mise à disposition de l'ensemble des couches de données réseaux, photos aériennes, etc.,
  - Livraison annuelle des données cartographiques cadastrales (EDIGEO) et matricielles (MAJIC II),
  - L'adhésion à l'association régionale OpenIlg.
- La veille juridique et technologique dans les domaines du numérique,
- L'assistance et la formation des agents du Conseil départemental amenés à les utiliser.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** le montant de la cotisation telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**